



Conseil économique et social

Distr. générale
11 janvier 2024

Français
Original : anglais

Commission économique pour l'Afrique
Comité d'experts de la Conférence des ministres africains
des finances, de la planification et du développement économique

Quarante-deuxième réunion

Victoria Falls (Zimbabwe) (hybride), 28 février–1^{er} mars 2024

Point 6 de l'ordre du jour provisoire*

Questions statutaires

Rapport de la deuxième réunion commune des Comités intergouvernementaux de hauts fonctionnaires et d'experts pour l'Afrique du Nord et l'Afrique de l'Ouest

Note du secrétariat

Le secrétariat de la Commission économique pour l'Afrique a l'honneur de transmettre aux membres de la Commission le rapport de la deuxième réunion commune des Comités intergouvernementaux de hauts fonctionnaires et d'experts pour l'Afrique du Nord et l'Afrique de l'Ouest.

* E/ECA/COE/42/1.



Rapport de la deuxième réunion commune des Comités intergouvernementaux de hauts fonctionnaires et d'experts pour l'Afrique du Nord et l'Afrique de l'Ouest

I. Introduction

1. La deuxième réunion commune des Comités intergouvernementaux de hauts fonctionnaires et d'experts pour l'Afrique du Nord et l'Afrique de l'Ouest s'est tenue à Accra, du 1^{er} au 3 novembre 2023, sur le thème « Investir dans la transition énergétique, la sécurité alimentaire et les chaînes de valeur régionales pour le développement durable dans les sous-régions de l'Afrique du Nord et de l'Afrique de l'Ouest ». Les deux bureaux sous-régionaux se sont appuyés sur le succès expérimenté à la précédente réunion commune et ont pris en compte les commentaires et les recommandations des membres de la Commission économique pour l'Afrique (CEA).

II. Participation

2. La réunion a rassemblé 140 participants, dont des représentants des 15 membres de la CEA en Afrique de l'Ouest (Bénin, Burkina Faso, Cabo Verde, Côte d'Ivoire, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Libéria, Mali, Niger, Nigéria, Sénégal, Sierra Leone et Togo) et des 7 membres en Afrique du Nord (Algérie, Égypte, Libye, Maroc, Mauritanie, Soudan et Tunisie). Des représentants des communautés économiques régionales et d'organisations ont participé à la réunion commune, notamment l'Union du Maghreb arabe, la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA), l'Agence monétaire de l'Afrique de l'Ouest, l'Observatoire économique et statistique d'Afrique subsaharienne, la Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest, la Banque ouest-africaine de développement, ainsi que le Bureau du Coordonnateur résident des Nations Unies au Ghana et le Bureau du Coordonnateur spécial pour le développement au Sahel.

III. Ouverture de la réunion commune

3. Au cours de la cérémonie d'ouverture de haut niveau, des allocutions ont été prononcées par le Vice-Ministre des finances du Ghana, John Ampontuah Kumah, s'exprimant au nom du Ministre, Ken Ofoti-Atta ; le Coordonnateur résident des Nations Unies au Ghana, Charles Abani ; le Directeur général de la Commission nationale de planification du développement du Ghana et Président sortant du Bureau du Comité intergouvernemental de hauts fonctionnaires et d'experts pour l'Afrique de l'Ouest, Kodjo Esseim Mensah-Abrampa ; le Directeur général du Ministère de l'économie et du développement durable de Mauritanie et Président sortant du Bureau du Comité intergouvernemental de hauts fonctionnaires et d'experts pour l'Afrique du Nord, Cheikhna Cheikh Ahmed Beddad ; la Directrice du Bureau sous-régional en Afrique du Nord, Zuzana Brixiova Schwidrowski ; et la Directrice du Bureau sous-régional en Afrique de l'Ouest, Ngoné Diop.

4. M. Mensah-Abrampa a souhaité la bienvenue aux participants à Accra et a mis l'accent sur les principales réalisations du Bureau sous-régional en Afrique de l'Ouest depuis la vingt-cinquième réunion du Comité intergouvernemental pour l'Afrique de l'Ouest, notamment la fourniture régulière d'un appui technique et de services consultatifs pour aider les pays de

la sous-région à définir leurs plans nationaux de développement, à élaborer un schéma directeur pour s'attaquer à leurs problèmes de développement, à exploiter le dividende démographique grâce à la mise en œuvre dans la sous-région d'une budgétisation intégrant ce dividende, et à accélérer la mise en œuvre de l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine.

5. M. Beddad a remercié le Ghana d'avoir accueilli la deuxième réunion commune des Comités intergouvernementaux des deux sous-régions. Il a indiqué que le contexte actuel de crises multiples avait frappé tous les facteurs de production. Il a ensuite appelé les pays des deux sous-régions à s'attaquer aux causes de la désertification, à capitaliser sur les sources d'énergie renouvelables et à accroître la participation en amont dans les chaînes de valeur. En conclusion, il a remercié la CEA pour l'appui continu qu'elle apporte aux pays africains.

6. Dans son message de soutien, M. Abani a salué les efforts substantiels que l'Afrique a déployés pour réaliser le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et l'Agenda 2063 : L'Afrique que nous voulons, de l'Union africaine. Il a cependant attiré l'attention sur les progrès inégaux dans l'ensemble du continent dans le contexte de l'évolution des enjeux mondiaux, régionaux et sous-régionaux. Il a donné un aperçu des résultats du Sommet de 2023 sur les objectifs de développement durable, en mettant l'accent sur les inégalités croissantes et la hausse alarmante de l'extrême pauvreté. Il a conclu son message en réaffirmant le soutien continu des équipes de pays des Nations Unies aux efforts ambitieux consentis par le Ghana au titre du Cadre de coopération pour le développement durable des Nations Unies (2023-2025).

7. M^{me} Schwidrowski a souhaité la bienvenue aux délégués à la réunion commune. Elle a déclaré qu'au lendemain de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) et dans le contexte des grands conflits mondiaux en cours et des grands défis posés par les effets néfastes croissants des changements climatiques, l'Afrique devait prendre des mesures en faveur d'une croissance durable. Elle a souligné l'importance de la sécurité alimentaire et de la sécurité énergétique, qui sont intimement liées, ainsi que des énergies renouvelables. Elle a conclu ses propos en mettant l'accent sur le fait que la coopération régionale dans le cadre de la Zone de libre-échange continentale africaine offrait à l'Afrique du Nord et à l'Afrique de l'Ouest une excellente occasion de créer de nouvelles chaînes de valeur régionales et de se positionner dans les chaînes mondiales.

8. Dans son allocution, M^{me} Diop a abordé trois grands sujets. Premièrement, le fait que les deux sous-régions font face à l'insécurité alimentaire et énergétique. Deuxièmement, le fait qu'elles sont toutes deux dotées de terres fertiles et d'un ensoleillement abondant, essentiels à la production d'aliments et d'énergie en quantité suffisante pour leur population cumulée de 704 millions d'habitants. Troisièmement, le fait que la mise en œuvre de l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine doit être accélérée et que la disponibilité des énergies renouvelables doit être accrue pour que l'Afrique parvienne à une transformation économique. En conclusion, elle a appelé toutes les parties à agir de concert pour apporter aux deux sous-régions les changements politiques et le développement durable dont elles ont tant besoin.

9. M. Kumah a souligné la pertinence du thème de la réunion commune et a déclaré que des réponses politiques essentielles étaient nécessaires pour traiter les questions urgentes de la sécurité alimentaire, de la transition énergétique et du développement des chaînes de valeur régionales. Il a réitéré l'engagement du Ghana à veiller à ce que la voix, la position et les intérêts communs de l'Afrique soient dûment pris en compte dans les questions de développement durable à l'échelle mondiale. En conclusion, il a remercié la CEA pour son

précieux appui et son engagement au service d'une transition équitable vers les énergies renouvelables dans l'intérêt de ses membres, afin de garantir la sécurité énergétique et l'accès de tous à l'énergie.

IV. Élection des Bureaux

A. Afrique du Nord

10. Après consultation des chefs de délégation, le Comité a élu à l'unanimité le nouveau Bureau, qui est constitué comme suit :

Présidence : Maroc
Vice-Présidence : Soudan
Rapporteur : Tunisie

B. Afrique de l'Ouest

11. Le Bureau a été élu à la suite d'une consultation entre les membres de la CEA en Afrique de l'Ouest. Une fois l'élection terminée, les membres ont proposé l'adoption d'un cadre en vertu duquel, à l'avenir, le Bureau serait constitué par rotation, les nominations se faisant par ordre alphabétique. Le Bureau entrant a été constitué comme suit :

Présidence : Côte d'Ivoire
Vice-Présidence : Burkina Faso
Rapporteur : Ghana

V. Adoption de l'ordre du jour

12. Le représentant du secrétariat a présenté l'ordre du jour, structuré autour du thème de la réunion.

13. Le Comité a adopté l'ordre du jour ainsi que le programme de travail des deux bureaux sous-régionaux.

VI. Évolution de la situation économique et sociale en Afrique du Nord et en Afrique de l'Ouest : examen des profils sous-régionaux

A. Afrique du Nord

14. La représentante du secrétariat a exposé les principales conclusions du rapport intitulé « Résultats socioéconomiques de l'Afrique du Nord : profil sous-régional 2022-2023 »¹. Les auteurs du rapport ont fait état des difficultés auxquelles se heurte la sous-région, telles que la faible demande extérieure, les coûts d'emprunt élevés, les conditions météorologiques défavorables et les effets sociaux et économiques des catastrophes naturelles survenues en Libye et au Maroc. Malgré ces difficultés, il était prévu que la croissance sous-régionale se stabilise, aidée en cela par les reprises économiques attendues en Libye et au Maroc. Les pressions budgétaires, la hausse de l'inflation et les risques climatiques ont toutefois contribué à une crise du coût de la vie, ce qui a accentué la pauvreté et le chômage, qui restent des problématiques

¹ ECA/SRO-NA/ICSOE/38/2.

importantes. Les recommandations ont notamment porté sur le maintien de la stabilité des prix, la mise en œuvre d'un assouplissement prudent des politiques, l'amélioration de la qualité des dépenses, la promotion des énergies renouvelables, l'investissement dans les infrastructures d'approvisionnement en eau, l'intégration des politiques climatiques dans les dépenses publiques et la mise en œuvre de mesures visant à stimuler la création d'emplois et l'égalité des genres.

15. Au cours de la discussion qui a suivi, les participants ont noté que les chiffres de la croissance en Algérie devaient être mis à jour, étant donné que l'année de référence pour le produit intérieur brut (PIB) avait été modifiée entre 1999 et 2001, ce qui avait entraîné des changements dans les chiffres. Ils ont également noté que l'Algérie n'avait pratiquement pas de dette extérieure. Par ailleurs, ils ont relevé une divergence entre certaines données concernant le Maroc dans le rapport et les données publiées par le Haut-Commissariat au Plan du pays. Le Maroc a fait part de sa volonté de fournir au secrétariat les données pertinentes afin d'apporter les modifications nécessaires.

16. La représentante du secrétariat a pris note des commentaires formulés par les deux pays et s'est félicité de leur proposition de fournir leurs ensembles de données les plus récents au niveau national afin que le rapport puisse être modifié. Elle a également souligné qu'il était capital que les membres de la CEA des deux sous-régions répondent en temps voulu aux demandes de données émanant du secrétariat.

B. Afrique de l'Ouest

17. M^{me} Schwidrowski a présenté un aperçu du profil social et économique de la sous-région en 2023, en soulignant les difficultés importantes qui ont entravé le développement social et économique, notamment l'insécurité et l'instabilité, les changements climatiques, la croissance rapide de la population, la hausse des prix des denrées alimentaires et des carburants et le surendettement. La croissance du PIB dans la sous-région a légèrement augmenté, passant de 4,5 % en 2022 à 4,8 % en 2023. En 2024, l'économie devrait encore s'améliorer, avec une croissance qui devrait atteindre 6,1 % du PIB et une inflation qui devrait tomber à 7,1 %, contre 11,0 % en 2023. La structure du PIB a évolué au profit des services et non plus de l'agriculture. Le solde du compte courant était passé de -1,7 % du PIB en 2021 à -7,0 % du PIB en 2022. Le ratio moyen de la dette publique au PIB avait augmenté de 23,2 points de pourcentage entre 2020 et 2023, tout en restant inférieur au critère de convergence de la CEDEAO, qui est de 70 %. Au niveau de la sous-région, le chômage était plus élevé chez les jeunes que dans la population générale, avec environ 29 % des jeunes qui ne sont ni en emploi, ni en études, ni en formation.

18. Au cours du débat qui a suivi, les participants ont souligné la nécessité pour les pays d'Afrique de l'Ouest de mieux tirer parti de leur énorme potentiel de gains en termes d'exportation de produits pétroliers, de matières premières et de produits agricoles, en allouant davantage de fonds à l'agriculture. Ils ont également noté le besoin urgent de réduire les importations de denrées alimentaires et d'énergie, afin de pouvoir consacrer une plus grande partie des ressources des pays aux priorités nationales, et ils ont invité les différents États à donner la priorité à la production de céréales et à prendre des mesures pour réduire la tendance actuelle qui consiste à orienter la production agricole vers les marchés d'exportation. Les participants ont attiré l'attention sur la montée de la menace sécuritaire et son impact négatif direct sur la production agricole.

19. L'aggravation de la situation sécuritaire au Sahel et ses répercussions directes sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle dans la sous-région, y compris sur les personnes déplacées à l'intérieur du Burkina Faso, du Mali et

du Niger, ont été abordées par les participants. D'aucuns ont fait observer que certains indicateurs sociaux et économiques devaient être mis à jour, compte tenu des tendances récentes observées dans les pays d'Afrique de l'Ouest.

VII. Examen de la mise en œuvre des programmes régionaux et internationaux de développement et des initiatives spéciales

A. Progrès accomplis par les pays d'Afrique du Nord dans la réalisation de l'objectif de développement durable no 2

1. Présentation

20. Présentant le rapport établi au titre du point de l'ordre du jour intitulé « Sécurité alimentaire et agriculture durable : la voie vers la réalisation de l'objectif de développement durable no 2 en Afrique du Nord »², M^{me} Schwidrowski a expliqué que le rapport était destiné à aider les pays d'Afrique du Nord à suivre les progrès qu'ils accomplissent pour atteindre l'objectif de développement durable no 2, à savoir éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable. Les auteurs du rapport ont souligné la nécessité de redoubler d'efforts en ce sens et de mettre en œuvre des mesures pour soutenir l'agriculture durable avec une productivité plus élevée et moins de gaspillage. Compte tenu de la complexité des crises internationales, de la dépendance à l'égard des importations de denrées alimentaires, de la pression démographique, de l'urbanisation et de la pénurie d'eau, il a été souligné que la durabilité agricole et la sécurité alimentaire devaient être prioritaires dans les programmes d'action des pays d'Afrique du Nord. Dans le rapport, il a aussi été recommandé aux pays de la sous-région d'augmenter leur production agricole en investissant dans le secteur, en favorisant l'innovation et la recherche, en facilitant l'accès aux marchés et en s'appuyant sur la transition numérique pour faire face à la pénurie d'eau et à la dégradation des sols. La prise de décision intégrée aux niveaux national et sous-régional a été préconisée, afin de permettre aux pays de parvenir à une plus grande synergie et de gérer les arbitrages.

2. Débat

21. Au cours du débat qui a suivi, les participants ont mis l'accent sur l'importance de trouver des approches plus novatrices pour optimiser la consommation d'eau, compte tenu de la pénurie d'eau en Afrique du Nord, et pour assurer la sécurité alimentaire et énergétique. Les participants ont également souligné que tous les pays d'Afrique du Nord pourraient mettre en commun leurs bonnes pratiques et leurs données d'expérience sur la manière de mieux faire face à la pénurie d'eau et à la dégradation des sols et sur la manière d'améliorer les rendements de l'agriculture. Ils ont également souligné l'importance du renforcement des capacités en ce qui concerne l'analyse et la mise en œuvre des chaînes de valeur régionales, la sécurité alimentaire, l'analyse des moyens de subsistance, ainsi que la prévention des catastrophes naturelles, les mesures prises pour y faire face et le renforcement de la résilience.

22. M^{me} Schwidrowski a pris note des commentaires et des recommandations du Comité intergouvernemental pour l'Afrique du Nord et a confirmé l'intention du Bureau de continuer à travailler en étroite collaboration avec les services compétents des différents pays de la sous-région.

² ECA/SRO-NA/ICSOE/38/3.

B. Rapport sur le développement durable en Afrique de l'Ouest, 2023

1. Présentation

23. Présentant le rapport soumis au titre du point intitulé « Accélérer la réalisation des objectifs de développement durable en Afrique de l'Ouest : des voies de transformation pour plus de progrès »³, M^{me} Diop a fait observer qu'à mi-parcours de l'échéance du Programme 2030, le monde était mal parti pour atteindre les objectifs de développement durable (ODD) et que les Nations Unies avaient appelé à un plan de sauvetage mondial des ODD. Sur la base des conclusions du rapport, elle a déclaré que l'Afrique de l'Ouest progressait sur la voie de la réalisation d'un grand nombre d'ODD, mais pas assez rapidement pour atteindre les cibles. Elle a noté que le rapport portait sur les cinq objectifs en phase avec le forum politique de haut niveau sur le développement durable de 2024, à savoir les objectifs 1, 2, 13, 16 et 17. Il ressort d'une évaluation de l'objectif 1 (mettre fin à la pauvreté), qu'aucun des pays d'Afrique de l'Ouest n'est actuellement en mesure d'atteindre cet objectif, en dépit des efforts déployés. En ce qui concerne l'objectif 2, des progrès accomplis en matière de sécurité alimentaire et d'élimination de la faim ont été notables, mais des difficultés persistent. En ce qui concerne l'objectif 13, la sous-région a perdu du terrain en matière d'action climatique et le déficit financier dans ce domaine est important, puisqu'il s'élève à 28,5 milliards de dollars par an. Pour ce qui est de l'objectif 16, la sous-région se heurte à des problèmes de gouvernance, notamment l'instabilité et la corruption, cette dernière demeurant un enjeu important dans de nombreux pays.

2. Débat

24. Au cours du débat qui a suivi, les participants ont mis l'accent sur la nécessité d'adopter des politiques cohérentes afin de promouvoir les chaînes de valeur et de parvenir ainsi à la sécurité alimentaire en Afrique. Ces politiques devraient porter sur la modernisation des techniques de production afin d'obtenir des rendements plus élevés et sur l'amélioration des infrastructures de transport pour acheminer les produits des zones excédentaires vers les zones déficitaires, ainsi que sur les infrastructures de stockage et celles de la chaîne du froid. Les participants ont constaté l'impact des migrations internes en général et des migrations climatiques en particulier sur les capacités de production agricole en Afrique, notamment du fait du déplacement d'une grande partie de la main-d'œuvre des zones rurales vers les zones urbaines. Ils ont également débattu du cadre institutionnel de suivi de la mise en œuvre des objectifs de développement durable en Afrique, notamment de l'appui du système des Nations Unies et d'autres institutions de développement.

VIII. Questions statutaires

A. Présentation

25. M^{me} Schwidrowski a présenté le rapport sur les activités du Bureau sous-régional en Afrique du Nord pour la période allant d'octobre 2022 à septembre 2023⁴ et le programme de travail pour 2023⁵. Dans sa présentation, le secrétariat a attiré l'attention sur les principales activités menées au cours de la période, les initiatives spéciales et les partenariats du Bureau sous-régional et le processus de mise en œuvre des recommandations formulées par le Comité intergouvernemental pour l'Afrique du Nord à sa trente-septième réunion. Au

³ ECA/SRO-WA/ICSOE/26/3.

⁴ ECO/SRO-NA/ICSOE/38/4.

⁵ A/77/6 (Sect. 18).

cours de la période considérée, le Bureau sous-régional a mené à bien ses activités conformément à ses objectifs.

26. L'intervenante a expliqué que le programme de travail proposé par le Bureau sous-régional en Afrique du Nord pour 2024 était conforme à ses objectifs stratégiques actualisés, qui étaient d'accroître la capacité des membres de la CEA en Afrique du Nord à concevoir des politiques favorisant l'intégration sous-régionale et la croissance inclusive, à concevoir des politiques visant à soutenir les petites et moyennes entreprises et l'entrepreneuriat en tant que moteurs de la prospérité et du développement durable, et à tirer parti de la contribution économique des migrants.

27. M^{me} Diop a également présenté les résultats obtenus par le Bureau sous-régional en Afrique de l'Ouest au cours de la mise en œuvre du programme de travail 2023 entre novembre 2022 et octobre 2023. Comme en atteste le rapport, le programme de travail du Bureau sous-régional a été mis en œuvre dans des circonstances difficiles, compte tenu des multiples crises et des enjeux sécuritaires en Afrique de l'Ouest et au Sahel.

28. Le Bureau sous-régional a obtenu des résultats remarquables dans l'évaluation de la dynamique démographique dans les pays d'Afrique de l'Ouest. Pour ce faire, il a contribué à renforcer les capacités des pays à exploiter le dividende démographique et a continuellement plaidé en faveur de l'adoption de systèmes efficaces de planification, de programmation et de budgétisation qui intègrent les considérations de genre et le dividende démographique. S'agissant de la Zone de libre-échange continentale africaine, le Bureau sous-régional a également apporté une aide à l'élaboration, la validation et la mise en œuvre d'une stratégie sous-régionale pour la CEDEAO et de stratégies nationales pour le Bénin, le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, la Gambie, la Guinée, la Guinée-Bissau, le Niger, le Nigéria, le Sénégal, la Sierra Leone et le Togo.

29. Le Directeur de la Division de la planification stratégique, du contrôle et des résultats, Said Adejumobi, a présenté le Cadre de planification stratégique de la CEA et a fait savoir aux participants que la CEA œuvrait actuellement à la mise en œuvre du Programme 2030 et de l'Agenda 2063 en tant que cadre unique. Il a indiqué que la CEA avait élaboré un cadre de programmation à moyen terme (couvrant la période de 2022 à 2025) en adéquation avec les programmes et agendas de développement durable régionaux et internationaux (Agenda 2063 et Programme 2030). Il a fourni des informations sur les principales orientations stratégiques de la CEA, notamment sur le renforcement de sa capacité et de sa pertinence en tant que première institution politique du savoir qui défend une position commune de l'Afrique sur la scène internationale. Il a également examiné les pistes stratégiques de la CEA pour 2023-2024, son cycle de gestion des programmes et des projets, ainsi que le plan de programmation et le budget pour 2024 des deux bureaux sous-régionaux. Il a terminé son intervention en soulignant les éventuels domaines de collaboration entre les deux sous-régions, notamment les dynamiques migratoires et démographiques ; l'incorporation de l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine dans les législations nationales ; l'apprentissage par les pairs ; le commerce et les investissements intrarégionaux, par le biais d'accords entre les communautés économiques régionales, d'une part, et la CEDEAO et l'Union du Maghreb arabe, d'autre part ; la redynamisation des chaînes de valeur et la création d'emplois ; et la transition énergétique et les systèmes alimentaires.

B. Débat

30. À la suite à la présentation des rapports d'activités de 2023 et des programmes de 2024 des deux bureaux sous-régionaux, ainsi que des orientations stratégiques et du programme d'activités global de la CEA pour 2024, les experts et hauts fonctionnaires ont appelé au partage des bonnes pratiques entre l'Afrique du Nord et l'Afrique de l'Ouest. Les experts ont également appelé la CEA à soutenir davantage la mise en œuvre de l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine (ci-après, « l'Accord ») en assurant le suivi de la mise en œuvre du Programme 2030 et de l'Agenda 2063 ainsi que le suivi de la production de statistiques.

IX. Présentation d'initiatives phares dans les États membres de la Commission économique pour l'Afrique

31. La représentante de la Division de la technologie, des changements climatiques et de la gestion des ressources naturelles a présenté les principaux messages de la neuvième session du Forum régional africain sur le développement durable, qui avait pour thème : « Accélérer la reprise inclusive et verte après des crises multiples et la mise en œuvre intégrale et intégrée du Programme 2030 et de l'Agenda 2063 ». Elle a noté que la session avait été organisée par la CEA et le Gouvernement nigérien, en collaboration avec la Commission de l'Union africaine, la Banque africaine de développement et des entités du système des Nations Unies. Le Forum avait procédé à un examen approfondi des progrès accomplis et défini les mesures à prendre pour accélérer les efforts en vue d'atteindre les objectifs de développement durable (en mettant l'accent sur les objectifs 6, 7, 9, 11 et 17 retenus par le forum politique de haut niveau sur le développement durable lors de sa réunion de 2023) et les objectifs correspondants de l'Agenda 2063. À l'issue de cet examen, les représentants à la neuvième session du Forum avaient publié la Déclaration de Niamey sur l'accélération de la reprise inclusive et verte après les crises multiples et la mise en œuvre intégrée et intégrale du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de l'Agenda 2063 : L'Afrique que nous voulons, de l'Union africaine.

32. Un représentant du secrétariat a présenté les conclusions du rapport de 2023 sur le développement durable en Afrique⁶, rapport conjoint de la CEA, de la Commission de l'Union africaine, de la Banque africaine de développement et du Programme des Nations Unies pour le développement. Il a noté que l'édition 2023 du rapport avait été axée sur le thème du forum politique de haut niveau de cette année-là, à savoir « Accélérer la reprise au sortir de la pandémie de coronavirus et la mise en œuvre intégrale du Programme de développement durable à l'horizon 2030 ». Plus précisément, l'accent avait été mis sur les cinq objectifs retenus par le forum politique de haut niveau (objectifs 6, 7, 9, 11 et 17) et les objectifs correspondants de l'Agenda 2063. Les auteurs du rapport soulignent que le manque de données entrave le suivi des objectifs en Afrique. Ils appellent notamment les pays africains à renforcer leur capacité de gestion intégrée de l'approvisionnement en eau, à augmenter les fonds alloués aux infrastructures et aux technologies afin de stimuler la production d'énergie durable, à progresser dans la transition structurelle du continent, à améliorer la mobilisation des ressources nationales et à renforcer leurs capacités statistiques

⁶ Commission économique pour l'Afrique, Rapport sur le développement durable en Afrique 2023 : *Accélérer la reprise au sortir de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) et la mise en œuvre intégrale du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de l'Agenda 2063 de l'Union africaine à tous les niveaux* (Addis-Abeba, 2023).

nationales afin de pouvoir suivre correctement les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement.

33. Une représentante du secrétariat a quant à elle présenté une vue d'ensemble des travaux actuels de la CEA sur l'environnement et le commerce, en mettant l'accent sur l'écologisation des chaînes de valeur dans la Zone de libre-échange. Elle a souligné que, compte tenu de l'impact de la Zone sur l'environnement, l'écologisation des chaînes de valeur était capitale pour que le commerce et l'économie restent résilients face aux effets des changements climatiques.

34. Au cours du débat qui a suivi, les participants se sont essentiellement penchés sur la mise en œuvre effective de l'Accord, en particulier sur l'efficacité du commerce intra-africain dans le cadre des protocoles pertinents. D'aucuns ont noté que les pays manquaient d'informations et de connaissances sur l'intégration de l'Agenda 2063 dans la législation nationale, en particulier le deuxième plan décennal de mise en œuvre. Les participants ont rappelé la nécessité de définir des cadres programmatiques et des critères de référence, en mobilisant des ressources nationales suffisantes pour financer les lacunes en matière de progrès accomplis dans la mise en œuvre des objectifs. Les experts ont exprimé le besoin de travailler avec les communautés économiques régionales pour sous-régionaliser le processus de suivi de la mise en œuvre des objectifs et l'intégrer au niveau local. Ils ont également critiqué l'exclusion du secteur privé du processus de négociation de la deuxième phase de mise en œuvre de l'Accord.

X. Principales recommandations

35. À l'issue de leurs délibérations, les deux Comités intergouvernementaux ont formulé et adopté séparément les recommandations énumérées ci-après et prié leurs bureaux respectifs de les transmettre à la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique.

36. Le Comité intergouvernemental pour l'Afrique du Nord a appelé les membres de la CEA à :

- a) Continuer de mettre l'accent sur la stabilité des prix si les pressions inflationnistes persistent ;
- b) Améliorer la qualité de leurs dépenses pour réduire l'inflation et faire en sorte que les dépenses publiques soient davantage axées sur les résultats ;
- c) Mettre en œuvre une gestion efficace de leur dette afin de réduire les coûts du service de la dette en réduisant leur recours à des financements à court terme coûteux ;
- d) Décarboner et diversifier leurs économies en collaborant en vue de promouvoir les énergies renouvelables, d'investir dans les infrastructures d'approvisionnement en eau et de partager les connaissances et les bonnes pratiques ;
- e) Intégrer les politiques climatiques dans les dépenses publiques en établissant des budgets écologiques et des politiques budgétaires plus larges, y compris la tarification des émissions de carbone et la suppression des subventions aux combustibles fossiles ;
- f) Supprimer les obstacles à la participation du secteur privé et promouvoir un environnement commercial sain et compétitif dans lequel le secteur privé pourrait assurer les transitions économiques appropriées nécessaires à l'action climatique ;
- g) Investir dans les infrastructures respectueuses de l'environnement

et moderniser les infrastructures vétustes de gestion de l'approvisionnement en eau ;

h) Réutiliser les eaux usées traitées pour combler l'écart entre l'offre et la demande d'approvisionnement classique en eau, comme cela se fait déjà dans la sous-région ;

i) Développer de nouvelles technologies pour favoriser l'innovation dans le secteur agricole et augmenter les investissements dans la recherche-développement ;

j) Investir dans l'industrie verte et l'agriculture intelligente ;

k) Investir dans la mise en réseau de l'information, les filets de sécurité sociale et les réseaux sociaux ;

l) Intégrer des propositions de projets sur la transition énergétique, la sécurité alimentaire et les chaînes de valeur ;

m) Renforcer les capacités des autorités et du secteur privé et sensibiliser à l'importance de la sécurité alimentaire et de la transition énergétique ;

n) Promouvoir des processus décisionnels intégrés aux niveaux national et sous-régional afin de parvenir à une plus grande synergie et de résoudre les arbitrages entre l'agriculture, l'eau, l'énergie, les sols et les changements climatiques ;

o) Encourager les investissements du secteur privé et les partenariats public-privé dans le secteur agroalimentaire et encourager le développement des énergies renouvelables ;

p) Investir dans l'irrigation verte et le dessalement de l'eau de mer dans le cadre des efforts visant à surmonter la sécheresse et l'insécurité alimentaire.

37. Le Comité intergouvernemental pour l'Afrique de l'Ouest a appelé les membres de la CEA à :

a) Redoubler d'efforts pour accroître la capacité d'autosuffisance de la sous-région en intrants agricoles, notamment dans la production d'engrais, en tirant les enseignements des répercussions de la guerre entre la Fédération de Russie et l'Ukraine, afin de renforcer le système de sécurité alimentaire en améliorant les rendements et la productivité agricoles ;

b) Exploiter le potentiel de mobilisation de ressources supplémentaires pour le secteur agricole grâce aux exportations de produits de base, en particulier pour atteindre la cible visant à affecter au moins 10 % des dépenses publiques à l'agriculture, conformément à l'engagement pris à la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine dans la Déclaration sur l'agriculture et la sécurité alimentaire en Afrique et la Déclaration de Malabo sur la croissance et la transformation accélérées de l'agriculture en Afrique pour une prospérité partagée et de meilleures conditions de vie ;

c) Redoubler d'efforts pour réduire les importations de denrées alimentaires et d'énergie d'origine extérieure à l'Afrique en stimulant la production agricole des produits prioritaires visés par le rapport de la CEA sur l'étude intitulée « Perspectives des chaînes de valeur régionales en Afrique de l'Ouest dans le contexte de la Zone de libre-échange continentale africaine » ;

d) Adopter une politique monétaire prudente, caractérisée par une approche centrée sur l'inflation et son impact sur les taux d'intérêt et sur la politique et les taux d'intérêt des banques centrales, tout en veillant à ce que les pays - en particulier les pays de la CEDEAO qui ne sont pas également membres de l'UEMOA - se conforment aux critères de convergence essentiels

de la CEDEAO ;

e) Veiller à ce que les politiques et les réformes destinées à promouvoir les chaînes de valeur, en particulier dans l'agriculture, soient compatibles avec la recherche de la sécurité alimentaire en Afrique et comportent des mesures visant à moderniser les méthodes de production afin d'améliorer les rendements et la productivité, à promouvoir les infrastructures de transformation et de transport pour le transfert des marchandises des zones excédentaires vers les zones déficitaires, et à améliorer les installations de stockage et les dispositifs de la chaîne du froid ;

f) Redoubler d'efforts pour alléger le fardeau de la dette des pays afin qu'ils puissent consacrer un financement plus important aux investissements dans les infrastructures, les projets de développement et les mesures visant à lutter contre le chômage - en particulier chez les jeunes et les femmes - afin d'accélérer la réalisation des objectifs ;

g) Renforcer la collaboration avec le secteur privé pour promouvoir l'investissement dans les secteurs alimentaire, énergétique et à haute valeur ajoutée (productif) ainsi que le commerce, en particulier par l'amélioration de la plateforme d'interaction entre entreprises en Afrique de l'Ouest, afin de stimuler l'emploi, la création de revenus pour les ménages et d'autres possibilités offertes par la mise en œuvre de l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine ;

h) Prendre des initiatives plus efficaces pour mieux faire connaître la teneur de l'Agenda 2063 et de son deuxième plan décennal de mise en œuvre aux pays, en adoptant une stratégie visant à intégrer ce programme dans les plans nationaux de développement et à sensibiliser les acteurs à cet Agenda et à son plan de mise en œuvre dans le but de réaliser « L'Afrique que nous voulons » ;

i) Examiner les effets pervers de l'ouverture du marché agricole sous-régional sur les produits de base prioritaires de la sous-région, notamment le riz, le maïs, le coton, le bétail et la viande, et les chaînes de valeur correspondantes.

38. Le Comité intergouvernemental pour l'Afrique du Nord a appelé la CEA, en partenariat avec les organisations régionales et internationales, à :

a) Continuer d'appuyer ses membres dans leur effort de mobilisation des ressources financières nationales et de réduction du fardeau de la dette ;

b) Appuyer ses membres dans leur effort d'évaluation du risque d'insécurité alimentaire et proposer des plans de réduction de la pauvreté, de promotion des soins de santé, de l'éducation et de l'emploi, de gestion de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement ;

c) Aider les pays à éclairer les politiques publiques liées aux stratégies de sécurité alimentaire ;

d) Renforcer les mesures intra-africaines visant à partager les meilleures pratiques et expériences ;

e) Définir des approches et des stratégies nationales plus efficaces pour l'adoption et la mise en œuvre de l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine ;

f) Appuyer ses membres dans leur effort d'accélération de l'intégration régionale ;

g) Appuyer ses membres dans la mise en œuvre de leurs stratégies et pratiques énergétiques en matière de transitions énergétiques propres en partageant son expertise pour améliorer les données, éclairer la prise de décision et guider la mise en œuvre des politiques ;

h) Appuyer ses membres dans leur effort d'élaboration de stratégies visant à réduire les pertes et les déchets alimentaires ;

i) Appuyer ses membres dans la recherche de solutions aux problèmes liés à la sécurité et à la sûreté alimentaires ;

j) Aider ses membres à renforcer leurs capacités de gestion des migrations, notamment en les appuyant dans leurs efforts de renforcement des données sur les migrations, de reconnaissance des compétences et de mise en place de politiques migratoires efficaces ;

k) Aider ses membres à assurer le suivi des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable ;

l) Renforcer les capacités d'analyse et de mise en œuvre des chaînes de valeur régionales et des mesures de sécurité alimentaire, y compris l'analyse des moyens de subsistance ;

m) Aider ses membres à mettre en œuvre des stratégies et des pratiques durables, notamment en ce qui concerne les petites et moyennes entreprises ;

n) Continuer d'aider ses membres à renforcer leurs capacités de prévention des catastrophes naturelles et de réponse en la matière et à renforcer leur résilience à ces phénomènes.

39. Le Comité intergouvernemental pour l'Afrique de l'Ouest a appelé la CEA, en partenariat avec les organisations régionales et internationales, à :

a) Renforcer le mécanisme de collecte et de mise à jour des données relatives à certains indicateurs macroéconomiques clés, notamment le PIB, le déficit budgétaire, le taux d'extrême pauvreté, le niveau de la dette publique, les recettes publiques et l'inflation, en tenant compte des données actualisées au niveau des pays ;

b) Fournir un appui sur mesure aux pays en proie à l'insécurité alimentaire, afin de promouvoir et d'accroître la production agricole en général et la production vivrière en particulier, et de contribuer au financement des secteurs de l'énergie et de l'agriculture dans ces pays ;

c) Veiller à ce que les politiques et les réformes conçues pour promouvoir les chaînes de valeur, en particulier dans l'agriculture, soient compatibles avec l'objectif de sécurité alimentaire en Afrique et comportent des mesures visant à moderniser les méthodes de production afin d'améliorer les rendements et la productivité, à promouvoir les infrastructures de transformation et de transport pour le transfert des marchandises des zones excédentaires vers les zones déficitaires, et à améliorer les installations de stockage et les dispositifs de la chaîne du froid ;

d) Renforcer les initiatives visant à alléger le fardeau de la dette des pays afin que davantage de financements puissent être consacrés à des investissements dans des projets de développement des infrastructures et à des mesures de lutte contre le chômage - en particulier chez les jeunes et les femmes - afin d'accélérer la réalisation des objectifs ;

e) Renforcer les cadres et les mécanismes institutionnels permettant aux pays de suivre et d'évaluer leurs progrès dans la mise en œuvre du Programme 2030 et de l'Agenda 2063 en Afrique de l'Ouest tout en tirant parti des meilleures pratiques existantes dans d'autres pays d'Afrique du Nord et de l'Ouest ;

f) Renforcer l'appui à ses membres dans la mise en œuvre de l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine, en particulier en termes de renforcement des capacités institutionnelles et d'élaboration d'outils d'accès au marché et de stratégies et politiques

sectorielles ;

g) Étendre à l'ensemble du continent le recours à l'indice de la facilité de faire des affaires dans la Zone de libre-échange continentale africaine expérimenté dans les 13 pays ayant participé aux phases pilotes ;

h) Prendre des initiatives plus efficaces pour renforcer les connaissances de ses membres au sujet de l'Agenda 2063 et de son deuxième plan décennal de mise en œuvre au moyen d'une stratégie visant à incorporer l'Accord dans la législation nationale et à le populariser dans le but de concrétiser « L'Afrique que nous voulons » ;

i) Examiner les facteurs défavorables et les effets de l'ouverture du marché agricole sous-régional sur les produits prioritaires de la sous-région, tels que le riz, le maïs, le coton, le bétail et la viande, et les chaînes de valeur correspondantes.

40. Les deux Comités intergouvernementaux de hauts fonctionnaires et d'experts prient leurs bureaux sous-régionaux respectifs de déterminer et de mettre en œuvre des activités communes pertinentes afin de favoriser les possibilités d'apprentissage et de soutien mutuel dans les deux sous-régions.

XI. Date et lieu de la troisième réunion commune

41. Rappelant que le Bureau sous-régional en Afrique du Nord s'était engagé à accueillir la prochaine réunion commune des Comités intergouvernementaux, prévue en 2024, selon le principe de rotation d'une sous-région à l'autre, les participants ont recommandé que la prochaine réunion commune se tienne, à l'instar de la première réunion, au mois de novembre.

XII. Questions diverses

42. Aucune autre question n'a été soulevée au cours de la réunion commune.

XIII. Clôture de la réunion

43. Un délégué de la Libye a adressé des remerciements au nom de tous les participants.

44. Le représentant du Soudan a remercié le gouvernement du Ghana pour son hospitalité. En outre, plusieurs participants ont remercié la CEA, le secrétariat et tous ceux qui ont participé à l'organisation de la réunion commune.

45. Dans leurs allocutions de clôture, les Directrices respectives des deux bureaux sous-régionaux ont remercié l'ensemble des participants pour les échanges fructueux et l'orientation stratégique qu'ils ont donnée aux travaux.

46. Le président a déclaré clos les travaux de la deuxième réunion commune.
